



Jugement après enquête sociale

Par **andré**, le **26/11/2010** à **16:54**

Bonjour,

Papa de 2 enfants de 8 et 16 ans (ma fille ainée est handicapée) j'ai obtenu du JAF une enquête familiale que je viens de recevoir et qui ne m'est pas défavorable. J'ai demandé a garde alternée de mes enfants, car ma fille m'est TRES attachée ainsi que son frère - Leur mère refuse cette hypothèse catégoriquement arguant que je ne saurais pas m'occuper de ma fille (trisomique) ce qui est absolument faux bien entendu - Je suis retraité et entièrement disponible pour mes enfants et ceux ci sont pour cette garde partagée - Ma question est la suivante. pour argumenter devant le juge ma position, dois-je rédiger une lettre afin de confirmer mon désir de garde alternée ou, tout cela se fera oralement ? - pour info, j'habite à 2 km de mes enfants, ils ne devront pas changer d'école - Mon jugement se fera le 9 Décembre 2010 - merci de me répondre - un papa dans l'angoisse

Par **mimi493**, le **26/11/2010** à **18:51**

C'est impossible à prévoir.

Par **Clara**, le **26/11/2010** à **19:28**

Bonsoir, le mieux est de vous exprimer oralement et si vous avez peur d'oublier de dire quelque chose, préparez vous un petit "pense-bête". Laissez parler votre coeur et expliquez clairement les avantages qu'apporteraient cette garde alternée à vos enfants qui la souhaitent

egalement.

Deja, l'enquete sociale ne vous est pas defavorable, c'est une bonne chose. Apres, c'est au JAF de decider si oui ou non vous pourrez avoir la garde alternee ou bien elargir vos droits de visite et d'hebergement.

Bon courage

Par **andré**, le **26/11/2010** à **20:13**

merci de tout coeur -